



**Municipalité de la Paroisse
de Saint-Marc-de-Figuery**

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière- trésorière de la susdite municipalité, que, suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti; que toute personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages, ou autres deniers sont tenues de les payer dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

Donné à Saint-Marc-de-Figuery, ce onzième jour de février 2026.

Martine Lachaine
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420 du code municipal)

Je, soussignée, Martine Lachaine directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery résidant à Saint-Marc-de-Figuery certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h30 et 16h00 le 11e jour de février 2026 et en le publiant dans l'Éveil Campagnard, édition du 23 février 2026. En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11e jour de février 2026.

Martine Lachaine
Directrice générale et
Greffière-trésorière